



QUELS CHANGEMENTS ?

L'organisation de l'inspection du travail dans votre département change à compter du 15 décembre 2014.

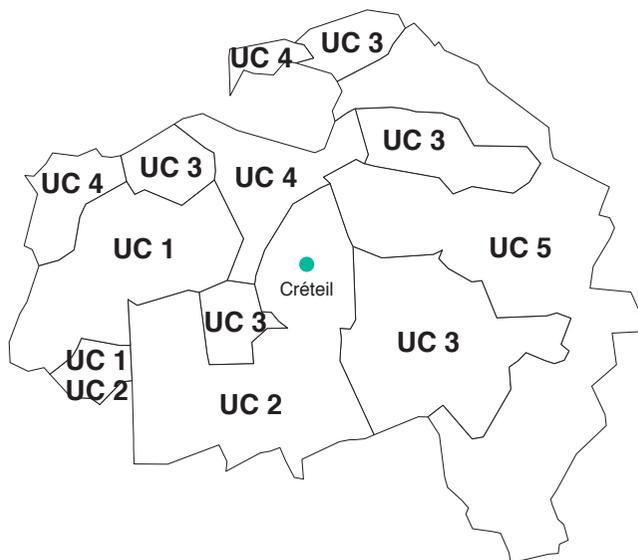
Jusqu'à présent, l'inspection du travail était organisée en sections composées d'un inspecteur, de contrôleurs et d'un secrétariat.

La réorganisation consiste en la création d'Unités de Contrôle (UC) regroupant plusieurs agents de contrôle (chacun chargé d'une section et assistés d'un secrétariat).

Votre entreprise peut donc relever d'un nouvel agent de contrôle.

Pour connaître les coordonnées de votre agent de contrôle référent, rendez-vous sur :
www.idf.direccte.gouv.fr

Rappel : le nom et les coordonnées de votre agent de contrôle doivent être affichés sur le lieu de travail.



UNITÉ TERRITORIALE DU 94

Immeuble Le Pascal - Hall B
Avenue du Général de Gaulle
CS 90043
94 046 Créteil Cedex
Tél. 01 49 56 28 00
Accueil du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

A compter du 15 décembre 2014



LES UNITÉS DE CONTRÔLE (UC) DANS LE VAL-DE-MARNE

Les entreprises relèvent de l'Unité de contrôle chargée du territoire où elles sont installées. Toutefois certaines activités relèvent d'Unités de contrôle spécialisées :

- les entreprises de transport routier de l'ensemble du département relèvent de l'UC 1,
- les activités aéroportuaires, y compris celles installées sur le secteur essonnien de la plateforme d'Orly, relèvent de l'UC 2,
- les activités ferroviaires (SNCF et RATP) relèvent de l'UC 3,
- les activités agricoles de l'ensemble du département, ainsi que celles implantées dans les départements 75, 92 et 93, relèvent de l'UC 5.

Contactez l'UC 1 au :
idf-ut94.uc1@direccte.gouv.fr
01 49 56 29 14

Contactez l'UC 2 au :
idf-ut94.uc2@direccte.gouv.fr
01 49 56 29 28

Contactez l'UC 3 au :
idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr
01 49 56 29 23

Contactez l'UC 4 au :
idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr
01 49 56 29 26

Contactez l'UC 5 au :
idf-ut94.uc5@direccte.gouv.fr
01 49 56 29 15

